Accusé de réception en préfecture 021-212102313-20220628-VD20220627_52-DE Date de télétransmission : 28/06/2022 Date de réception préfecture : 28/06/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

52

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHI - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JULLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Budgets participatifs - projets 2022

Monsieur AVENA expose:

Par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2021, la Ville a souhaité donner à ce mandat municipal un nouvel élan à la participation citoyenne.

Parmi les six leviers adoptés, il a été décidé de renforcer les budgets participatifs pour intensifier de façon significative la participation citoyenne et donner une part plus grande aux habitants dans la construction des politiques qui les concernent.

Créé en 2008, les budgets participatifs sont destinés à permettre une implication concrète des citoyens dans la vie de la cité. Chaque année, les habitants et usagers de la Ville sont invités à proposer des idées ou projets pour améliorer leur cadre de vie et favoriser le mieux vivre ensemble. C'est ainsi que 402 projets ont été réalisés depuis 2008.

Cette année, ce sont les nouveaux Ateliers de quartier qui ont été mis au cœur du dispositif. Chaque Atelier bénéficie d'une somme de 50 000 euros par an contre 40 000 euros en 2021, soit un total de 450 000 euros en budget d'investissement et de fonctionnement. Au-delà des Ateliers de quartier, il est proposé chaque année aux habitants de s'associer à la conception ou la mise en œuvre de grands projets d'investissement issus de propositions d'habitants ou de la collectivité.

Pour être dans le cadre des budgets participatifs, les projets doivent être conformes à l'intérêt général et correspondre aux compétences municipales.

La méthode de gestion de l'enveloppe des budgets participatifs a été définie selon la chronologie suivante :

- appel à projet disponible sur le site de la ville de Dijon pour recenser les besoins et les souhaits de tous les citoyens dijonnais,
- avis techniques des services municipaux et évaluation du coût,
- présentation et hiérarchisation des projets par les membres des Ateliers de quartier.

Pour 2022, 273 projets ont été déposés et analysés par les services municipaux. Les Ateliers de quartier ont ainsi veillé à ce que ces projets contribuent à la vie du quartier, à son embellissement, à l'environnement ou encore à la cohésion sociale.

Des groupes de travail spécifiques se réuniront ensuite pour valider les étapes techniques des projets, avec la participation et le soutien des services techniques de la Ville. Une présentation du démarrage et des avancées des projets retenus sera faite aux membres dans chaque Atelier. Chaque projet fera l'objet d'une inauguration et d'une communication institutionnelle.

Ces groupes de travail seront élargis à compter de cette année 2022 aux membres suppléants des Ateliers ainsi qu'à tous les habitants qui le souhaitent.

Pour 2022, la liste des projets proposés par chacun des neuf Ateliers de quartier, au titre des budgets participatifs, est annexée au présent rapport.

Je vous demanderai. Mesdames. Messieurs, de bien vouloir :

- 1- Approuver la liste, annexée au présent rapport, des projets proposés par les Ateliers de quartier, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2022 ;
- 2- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces projets ne modifiant pas son économie générale.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 56 Contre: 0 Abstentions: 3